

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mis en ligne le 30/09/2022

**Délibération n° 2022-088
Séance du 27 septembre 2022**

Subvention attribuée à l'Association
Française contre les Myopathies (AFM)
dans le cadre du Téléthon

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 15 septembre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le principe et les modalités du soutien logistique du SIAAP à la démarche de ses agents lors du Téléthon qui se déroulera les 2 et 3 décembre 2022 et la subvention de 10 000 € à l'Association Française contre les Myopathies (AFM),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Autorise Monsieur le Président à verser une subvention de 10 000 € à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) dans le cadre du Téléthon et à mettre à la disposition de cette manifestation les moyens matériels nécessaires.

Article 2 : Dit que les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER